

CCES

Centre de formation aux Carrières Educatives et Sociales

Etablissement privé d'enseignement supérieur

CAP

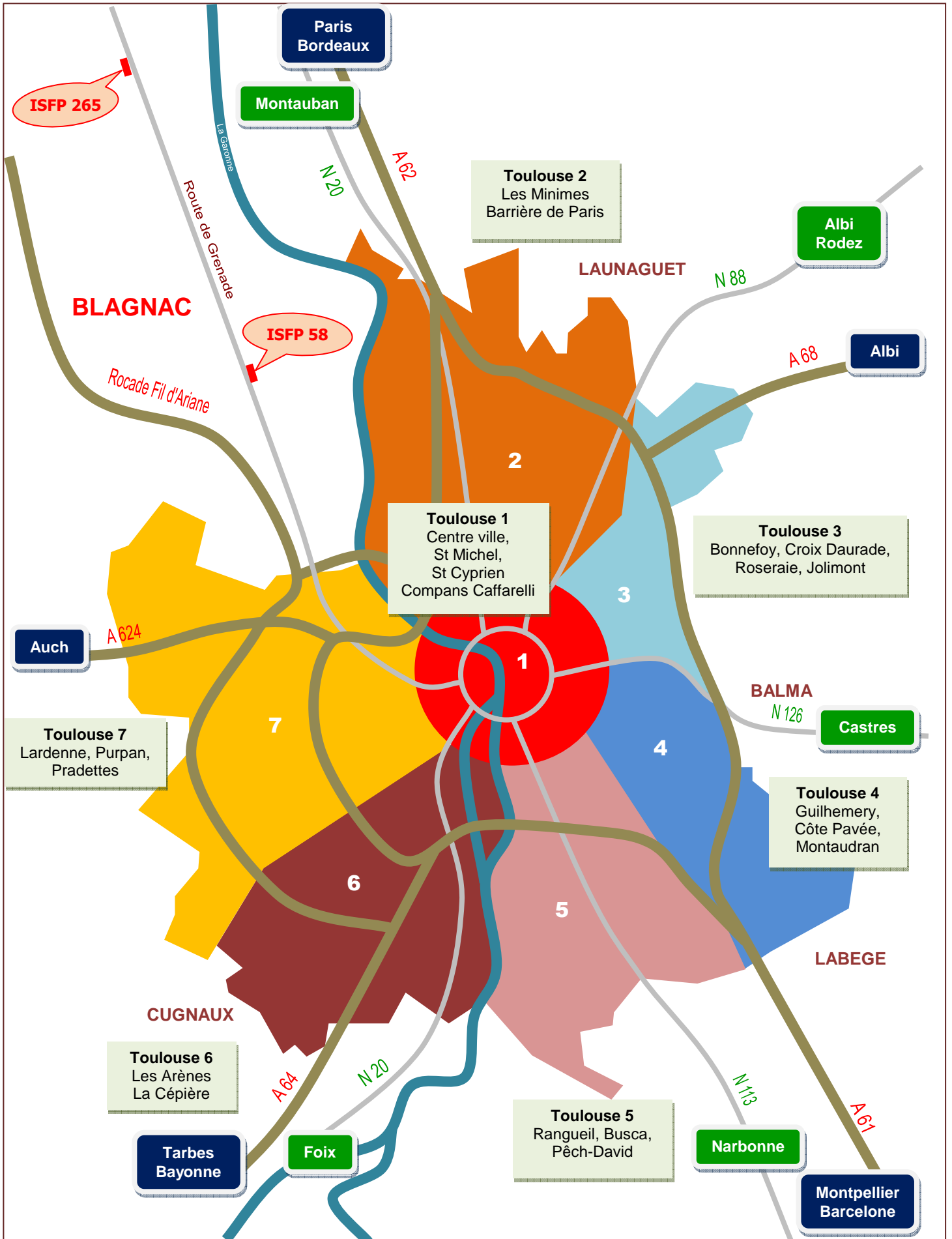
PETITE ENFANCE

INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE : 58, route de Grenade 31700 BLAGNAC

Téléphone : 05 61 71 60 43 – Télécopie : 05 61 71 98 04 – Site : www.isfp.net – Courriel : cces@isfp.net

N° académique d'établissement : 031 23 86 A - Centre de formation 73310133331 - N° Siret 477 863 922 00019 - Code APE 8559A

TOULOUSE ET SA PERIPHERIE



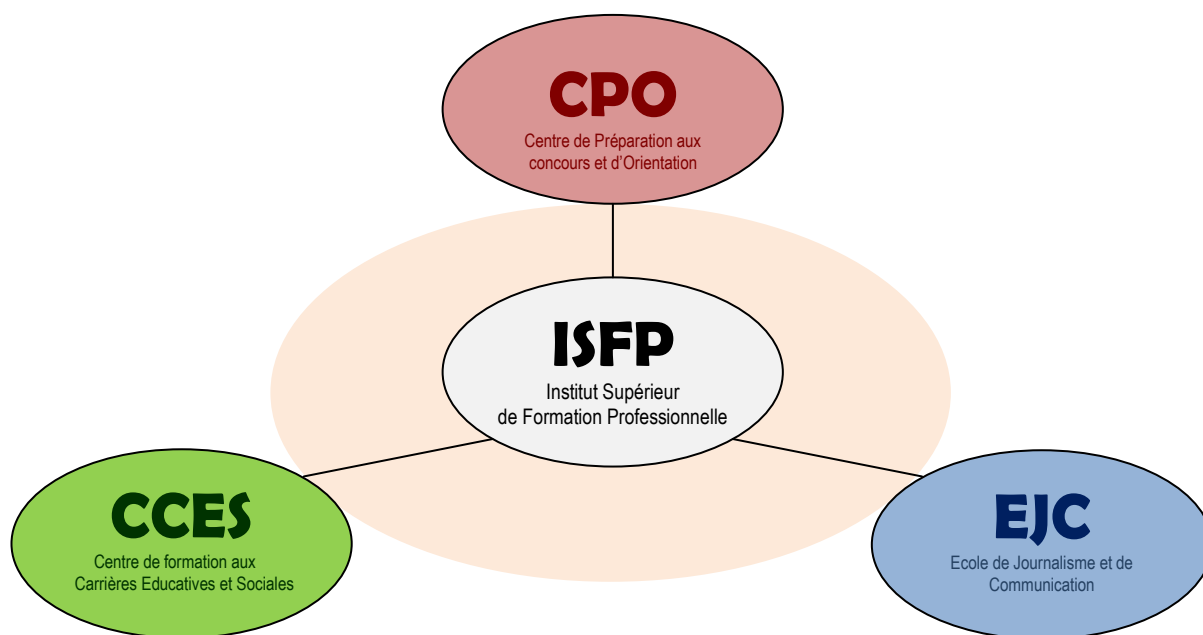
Sommaire

PRESENTATION DE L'ISFP	5
MOYENS PEDAGOGIQUES	6
L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PERMANENTE	6
LE PROFESSEUR-FORMATEUR PRINCIPAL	6
LE SECRÉTARIAT DE FORMATION	7
LE SOUTIEN SCOLAIRE	7
LES MOYENS TECHNIQUES	7
LES COURS DE SECOURISME	7
LA COUVERTURE SOCIALE	7
LA PÉDAGOGIE INDIVIDUALISÉE	8
PROFESSIONNEL DE LA PETITE ENFANCE	9
DÉFINITION PROFESSIONNELLE	9
QUALITÉS SOUHAITÉES	9
CONDITIONS PRÉALABLES D'ENTRÉE EN FORMATION	9
DÉBOUCHÉS	9
FORMATION CAP PETITE ENFANCE DU CCES	10
SCOLARITÉ GÉNÉRALE	10
FRAIS DE FORMATION	10
FORMULES DE PAIEMENT	10
CALENDRIER FINANCIER	10
TABLEAU DES DISPENSES	11
HEURES D'ENSEIGNEMENT	12
REGLEMENT D'EXAMEN	13
MODULES DE FORMATION	14
VIE PRATIQUE	23
LE LOGEMENT	23
LES AIDES AU LOGEMENT	23
LES REPAS	24
LES ADMINISTRATIONS	24
LES DIVERTISSEMENTS	25
LES SPORTS	25
LES TRANSPORTS	26
MOYENS D'ACCÈS A L'ISFP	27

P

Présentation de l'ISFP

L'ISFP est un établissement d'enseignement supérieur privé qui regroupe trois départements :



L'ISFP est installé à Blagnac sur trois sites :

58 Route de Grenade
Tél. 05 61 71 60 43 – Fax 05 61 71 98 04

DIRECTION GENERALE ET ADMINISTRATIVE

*Accueil et standard
Service comptable
Service communication
Secrétariat de direction*

SERVICE EDUCATIF

Coordination pédagogique du CPO, du CCES et de l'EJC

58 Bis Route de Grenade
Tél. 05 61 71 60 43 – Fax 05 61 71 98 04

CENTRE DE DOCUMENTATION : *documentation spécialisée*

ATELIER MULTIMEDIA : *salle informatique multimédia*

STUDIO AUDIOVISUEL

ATELIER CUISINE PEDAGOGIQUE (BTS)

SALLES DE COURS (40 % de la totalité)

LIEU RESSOURCES ENSEIGNANTS

265 Route de Grenade - Tél. 05 62 74 12 45 – Fax 05 62 74 15 01

SOUS-DIRECTION PEDAGOGIQUE

SECRETARIAT DE FORMATION : *vie scolaire, suivi individualisé, contrôle*

SALLES DE COURS (60 % de la totalité)

SALLE DE CONFERENCE

FOYER

Moyens pédagogiques

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE PERMANENTE

Pluridisciplinaire, l'équipe pédagogique couvre, spécialité par spécialité, l'ensemble des besoins de la formation.

Elle est encadrée par le directeur M. Casenave, le directeur-adjoint M. Le Doaré, le sous-directeur pédagogique du CCES M. Camus et par des enseignants couvrant les diverses disciplines :

- **Madame DOCQUIERE**, enseignante en biologie générale et appliquée
- **Monsieur LE DOARE**, enseignant en sciences médico-sociales
- **Madame N'DIAYE**, enseignante en mathématiques
- **Monsieur PECH**, enseignant en histoire géographie et en français
- **Madame ROUSSEAU**, enseignante en technologies : qualité de vie dans le logement et prévention des accidents domestiques, environnement de l'enfant en collectivité, technologies de services à l'utilisateur
- **Madame USSEGLIO**, enseignante en physique chimie et biologie
- **Madame VALENTIN**, enseignante en nutrition et alimentation

La force de cette **équipe pédagogique** réside dans sa **permanence**, dans une **pédagogie individualisée** ainsi que dans ses compétences professionnelles individuelles.

LE PROFESSEUR-FORMATEUR PRINCIPAL

Chacune des formations est encadrée par un Professeur-formateur principal.

Celui-ci participe à l'**élaboration des contenus** et coordonne le **suivi individuel**. Il autorise et accompagne les stages en structures professionnelles.

Pour ce suivi, il propose au Conseil Pédagogique la prise en charge, dans les groupes de soutien scolaire, des étudiants en difficulté. Cette prise en charge peut être ponctuelle ou continue. Il peut aussi, toujours sur proposition au Conseil Pédagogique, demander l'intervention du médiateur de formation.

LE SECRÉTARIAT DE FORMATION

Le secrétariat de formation a pour fonction d'encadrer la vie scolaire et la surveillance, de gérer l'application et le suivi des emplois du temps, d'assurer le pointage des présences-absences et de suivre l'ensemble des dossiers pédagogiques individuels.

LE SOUTIEN SCOLAIRE

Durant la scolarité diverses mesures de soutien sont mises en place afin d'aider l'étudiant qui éprouve des difficultés à suivre le groupe avec lequel il étudie. L'une de ces mesures consiste à soutenir scolairement l'étudiant.

La demande de cours de soutien scolaire est faite par le Professeur-formateur principal. Cette demande est soumise au Conseil Pédagogique qui est seul compétent et qui, à ce titre, prend la décision.

Afin de favoriser les objectifs pédagogiques de l'ISFP, les cours de soutien sont compris dans les frais de préparation et à ce titre ne peuvent donner lieu à aucun financement complémentaire de la préparation dont le prix pour chacune est ferme et définitif.

Les objectifs du soutien scolaire sont :

- la remise à niveau des étudiants afin qu'ils puissent suivre la progression des cours communs et cela dans l'ensemble de leurs contenus ;
- la remise à niveau d'homogénéité de la classe qui permet de préserver la dynamique éducative du groupe et des individus. Ainsi la classe préservera ses performances sans sacrifier certains de ses étudiants à la bonne marche du groupe.

Notre pédagogie n'est pas une pédagogie d'exclusion afin d'atteindre des objectifs réalistes pour quelques-uns, mais plutôt une pédagogie individualisée permettant au plus grand nombre d'accéder aux concours dans de bonnes conditions et de les réussir. Les meilleurs ne sont donc pas lésés par la "résistance" de certains. Et ceux qui éprouvent des difficultés peuvent compter sur l'environnement complémentaire pour se préparer et préserver leur dynamique personnelle.

LES MOYENS TECHNIQUES

L'ISFP met à la disposition de ses étudiants un **centre de documentation** réunissant plus de six mille références : bibliothèque spécialisée, presse (Le Monde, ASH, Sciences Humaines...) , fond de cdroms éducatifs et pédagogiques (langues, encyclopédie, sciences, culture générale...), dvd...

Deux ateliers informatiques de 15 et 16 postes multimédias en libre service (bureautique, image, son, web) permettent de travailler en groupe ou en autonomie.

Un **laboratoire / cuisine pédagogique** - vaste, fonctionnel et clair - de 17 postes de travail indépendants et complets permet de réaliser des travaux pratiques en techniques culinaires.

LES COURS DE SECOURISME

Durant l'année scolaire, des sessions de formation de PSC1 (Prévention et secours civiques de niveau 1) seront organisées par le service régional des Sapeurs Pompiers.

LA COUVERTURE SOCIALE

Les étudiants bénéficient du statut étudiant et sont assujettis à la Sécurité Sociale étudiante. La carte d'étudiant donne droit aux diverses réductions et avantages étudiants.

LA PÉDAGOGIE INDIVIDUALISÉE

Il est nécessaire que l'étudiant donne le **meilleur de lui-même** pour réaliser ses ambitions. Les meilleurs ne sont pas forcément ceux qui sont supposés être les meilleurs absolument mais plutôt ceux qui, dans le **cadre précis d'un projet professionnel** bien ciblé et en cela fondé sur des critères objectifs, donneront le meilleur d'eux-mêmes, c'est-à-dire qu'ils feront preuve d'une grande **motivation** fondée sur la **détermination** et la **lucidité** quant aux objectifs fixés.

Une pédagogie individualisée s'élabore à partir d'une **évaluation des acquis** dans le cadre d'un **suivi individuel**. C'est une adaptation du **processus éducatif** aux différences individuelles des étudiants. Elle suppose la connaissance des aptitudes, des inclinations et des intérêts de chaque étudiant et la volonté d'en tenir compte pour favoriser son développement selon ses caractéristiques particulières. Elle évite ainsi le nivellement homogène en favorisant **l'homogénéité des groupes**.

L'ISFP soucieux de l'individualisation des parcours de formation, procure aux étudiants "doués" des moyens de développement permettant des activités d'intégration tandis qu'il assure aux étudiants moins "doués" des **moyens de rattrapage** qui leur donnent la possibilité d'atteindre le niveau de leurs camarades. Enfin, il tente de donner à tous une diversité de stimuli et d'incitations afin que chacun trouve ce qui lui convient le mieux.

1. Evaluation des acquis

L'évaluation des acquis se fait :

- à la rentrée scolaire au moyen de l'évaluation pédagogique et scolaire
- lors des Travaux Dirigés
- en scolarité lors des contrôles des connaissances
- en fin d'année

2. Suivi individuel

Le Coordonnateur de suivi individuel de chaque étudiant, le professeur principal, est le référent incontournable pour déterminer le niveau d'intégration, dans le champ de la connaissance et de la pratique, de l'étudiant. Mesurant le possible décalage entre la dynamique générale de la classe et le niveau scolaire de l'étudiant, il est en mesure de demander au Conseil pédagogique d'allouer à l'étudiant en difficulté des moyens de rattrapage. Coordonnant les actions pédagogiques individuelles, il rassemble les informations provenant des autres enseignants ou régule les situations difficiles.

3. Maîtrise du processus éducatif

Le processus éducatif suppose une succession dans le temps non pas fortuite et accidentelle, mais établissant une norme intrinsèque de développement, selon laquelle les actes précédents conditionnent les suivants.

Ce processus éducatif est individualisé dans le sens où il s'attache à permettre à chacun de suivre la formation avec ses connaissances propres et sa vitesse de travail.

L'enseignant tenant compte de plusieurs paramètres dont certains ont été cités plus haut, doit avancer dans son programme tout en respectant la "vélocité ergonomique" de chacun. L'homogénéité de la classe qui semblait improbable est rendue possible par l'assistance aux étudiants.

4. Homogénéité de la classe

L'homogénéité de la classe est généralement remise en cause constamment. Elle l'est par les meilleurs qui demandent plus de formation. Elle l'est par les plus faibles qui demandent plus de révisions. Pour pallier cette instabilité chronique mais habituelle, deux réponses sont mises en place :

- L'individualisation des performances
Il s'agit de permettre aux meilleurs d'aller plus loin et plus vite en leur proposant des travaux plus complexes, individuellement ou en groupe, suivant l'appréciation de l'enseignant.
- Les moyens de rattrapage
Ces moyens sont mis en place tout au long de l'année. Le professeur principal assurant le suivi peut le demander pour tout étudiant considéré en difficulté.

5. Moyens de rattrapage

Les moyens de rattrapage sont constitués par les cours de soutien scolaire. Les objectifs de ce soutien sont :

- la remise à niveau des étudiants
- la remise à niveau d'homogénéité de la classe
- la dynamisation des effectifs et des groupes

P

rofessionnel de la petite enfance

DÉFINITION PROFESSIONNELLE

(selon arrêtés du 25 février 2005 et du 22 novembre 2007)

Le titulaire du CAP petite enfance est un professionnel qualifié compétent pour l'accueil et la garde des jeunes enfants. Avec ses parents et les autres professionnels, il répond aux besoins fondamentaux de l'enfant et contribue à son développement, son éducation et sa socialisation. Il assure, en outre, l'entretien et l'hygiène des différents espaces de vie de l'enfant.

Le titulaire du CAP Petite enfance exerce différentes activités pouvant être classées en fonctions revêtant parfois des spécificités liées au contexte professionnel :

- accueil et communication
- organisation
- réalisations liées aux besoins fondamentaux de l'enfant
- accompagnement de l'enfant dans les actes de la vie quotidienne et dans son éducation.

QUALITÉS SOUHAITÉES

Les professions accessibles aux titulaires du CAP petite enfance font appel à des aptitudes humaines, sociales, scientifiques et pratiques.

- bonne présentation
- polyvalence et capacité d'adaptation
- dynamisme et enthousiasme
- sens de l'organisation et de la gestion
- intérêt pour les relations humaines
- capacité à s'intégrer dans une équipe
- sens de l'analyse et esprit de synthèse
- bonne autonomie
- bonne culture générale
- maîtrise de l'écrit et de l'oral
- qualités d'expression et de communication

CONDITIONS PRÉALABLES D'ENTRÉE EN FORMATION

- être majeur au 31 décembre de l'année de l'examen (entrée en formation 17 ans minimum)
- niveau scolaire 3^{ème}

DÉBOUCHÉS

Le titulaire du CAP petite enfance peut exercer sa profession :

en milieu familial

- à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale) sous réserve d'être agréé
- au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou de service d'aide à domicile) ;

en structures collectives

- en école maternelle (en tant qu'agent territorial spécialisé des écoles maternelles ATSEM)
- en crèche collective
- en halte-garderie
- en garderie périscolaire
- en accueil de loisirs sans hébergement
- en centre de vacances collectif d'enfants
- en tout établissement d'accueil des jeunes enfants

Formation CAP Petite enfance du CCES

SCOLARITÉ GÉNÉRALE

- **Durée des études** : 1 ou 2 ans selon situation
- **Diplôme** : CAP Petite enfance
- **Contrôle** permanent des connaissances, **bulletins de notes** semestriels
- **Vacances scolaires** de l'Académie de Toulouse
- **Stages** : 12 semaines dans le champ professionnel de la petite enfance
- **Formation aux premiers secours en collaboration avec les pompiers.**

FRAIS DE FORMATION

Frais de formation annuels	Formation en 1 an		Formation en 2 ans	
	Avec dispense (DP)	Sans dispense (DP+DG)	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année
	2 000 €	2 500 €	2 950 €	2 450 €

DP Domaines Professionnels, DG Domaines Généraux)

FORMULES DE PAIEMENT

La totalité du règlement des frais annuels de scolarité doit être, pour la première année, effectuée 15 jours maximum après l'agrément du dossier d'inscription et, pour la deuxième année, au 15 juin. Toutefois, des facilités de paiement peuvent être aménagées. Ainsi, en première année, après le versement de l'acompte de 20 % sur les frais de scolarité lors de la confirmation de la candidature, le candidat est redevable de 80 % des frais de formation qu'il peut régler, au choix, suivant cinq formules de paiement, en remettant d'avance l'ensemble des titres de paiement, datés du jour d'émission.

De même en deuxième année, le versement de l'acompte de 20 % s'effectuant le 15 juin au plus tard, le financement peut bénéficier des mêmes conditions que celles affectées à la première année.

- **Formule 1 (F1) - 1^{ère} année** : un versement annuel de 80 % en une seule fois, 15 jours après le versement de l'acompte de 20 %, sans frais de gestion ; **2^{ème} année** : le versement de la totalité des frais de scolarité annuels le 30 juin, 15 jours après le versement de l'acompte de 20 %, le 15 juin.
- **Formule 3 (F3)** - trois versements annuels les 1^{er} septembre, 1^{er} novembre et 1^{er} janvier, avec en sus, au premier versement mensuel, 39 € de frais de gestion.
- **Formule 6 (F6)** - six versements annuels les 1^{er} août, 1^{er} septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre et 1^{er} janvier, avec en sus, au premier versement mensuel, 63 € de frais de gestion.
- **Formule 9 (F9)** - neuf versements annuels les 1^{er} août, 1^{er} septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 1^{er} janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars et 1^{er} avril, avec en sus, au premier versement mensuel, 87 € de frais de gestion.
- **Formule 12 (F12)** - douze versements annuels les : 1^{er} juillet, 1^{er} août, 1^{er} septembre, 1^{er} octobre, 1^{er} novembre, 1^{er} décembre, 1^{er} janvier, 1^{er} février, 1^{er} mars et 1^{er} avril, 1^{er} mai et 1^{er} juin, avec en sus, au premier versement mensuel, 111 € de frais de gestion.

CALENDRIER FINANCIER

En euros	Formation en 1 an								Formation en 2 ans								
	Avec dispense				Sans dispense				1 ^{ère} Année				2 ^{ème} Année				
	F3	F6	F9	F12	F3	F6	F9	F12	F3	F6	F9	F12	F3	F6	F9	F12	
20 % à l'inscription	400	400	400	400	500	500	500	500	590	590	590	590	20 % au 15/06/N+1	490	490	490	490
01/07/N				226				241				271	01/07/N+1				256
01/08/N		313	247	135		363	247	170		399	327	200	01/08/N+1		373	287	165
01/09/N	669	270	180	135	699	340	230	170	819	400	265	200	01/09/N+1	679	330	220	165
01/10/N		270	180	135		340	230	170		400	265	200	01/10/N+1		330	220	165
01/11/N	540	270	180	135	670	340	230	170	790	400	265	200	01/11/N+1	660	330	220	165
01/12/N		270	180	135		340	230	170		400	265	200	01/12/N+1		330	220	165
01/01/N+1	540	270	180	135	670	340	230	170	790	400	265	200	01/01/N+2	660	330	220	165
01/02/N+1			180	135			230	170			265	200	01/02/N+2			220	165
01/03/N+1			180	135			230	170			265	200	01/03/N+2			220	165
01/04/N+1			180	135			230	170			265	200	01/04/N+2			220	165
01/05/N+1				135				170				200	01/05/N+2				165
01/06/N+1				135				170				200	01/06/N+2				165
TOTAL/AN	2039	2063	2087	2111	2539	2563	2587	2611	2989	3013	3037	3061	TOTAL/AN	2489	2513	2537	2561
Scolarité Frais de gestion	2000+39	2000+63	2000+87	2000+111	2500+39	2500+63	2500+87	2500+111	2950+39	2950+63	2950+87	2950+111	Scolarité Frais de gestion	2450+39	2450+63	2450+87	2450+111

T ableau des dispenses

Dispenses d'unités et d'épreuves professionnelles ou de domaines généraux

Ministères Organismes certificateurs	Ministère Education nationale					Santé Affaires sociales				Agriculture			Emploi	FEPEM	Diplôme niveau IV
	BEP carrières sanitaires et sociales	BEP Bioservices dominante ATA	CAP assistant techniques	CAP employé technique. collectif	Mention compl. Aide à domicile	DE d'auxiliaire de vie sociale	Certificat d'aide médico-psychologique	Diplôme prof. d'aide soignant	Diplôme d'auxiliaire puéricultrice	BEPA option services aux personnes	CAPA service en milieu rural	CAPA employé d'entreprise agricole Spécialisé employé familial	Titre prof. d'assistant de vie	Titre d'employé familial polyvalent	BAC, diplôme d'accès à l'Université
UNITE 1 Prise en charge de l'enfant à domicile					D	D								D	
UNITE 2 Prise en charge de l'enfant en structures collectives	D						D	D	D						
UNITE 3 Techniques de service à l'utilisateur		D	D	D	D	D				D	D	D		D	
Domaines généraux	D	D	D	D						D	D	D			D

D Dispensé

CONSEQUENCES SUR LES ENSEIGNEMENTS

DISPENSE DES DOMAINES GENERAUX

Votre formation est réduite du nombre d'heures équivalent.

Les examens blancs que vous ferez ne concerneront que les unités professionnelles que vous présenterez.

DISPENSES DES UNITES 1, 2 OU 3

Ces domaines de connaissances étant transversaux, votre formation professionnelle n'est pas réduite.

Les examens blancs que vous ferez seront adaptés à votre dispense.

Heures d'enseignement

Enseignements	FORMATION EN 1 AN Horaire hebdomadaire		FORMATION EN 2 ANS Horaire hebdomadaire			
			1 ^{ère} année		2 ^{ème} année	
	Cours	TD/TP	Cours	TD/TP	Cours	TD/TP
DOMAINES PROFESSIONNELS						
Sciences médico-sociales, vie sociale et professionnelle (VSP)	3h00		3h00		3h00	
Biologie générale et appliquée	3h00		3h00		3h00	
Nutrition et alimentation	1h30	3h00	1h30	3h00	1h30	3h00
Technologies	1h30	3h00	1h30	3h00	1h30	3h00
Suivi du dossier ⁽¹⁾	0h30		0h30		0h30	
Examen blanc		2h30		2h30		2h30
Sous-total Domaines professionnels	9h30	8h30	9h30	8h30	9h30	8h30
Total Domaines professionnels	18h/sem soit 378h/an (21 sem)		18h/sem soit 378h/an (21 sem)		18h/sem soit 378h/an (21 sem)	
DOMAINES GENERAUX						
Français	1h30		1h30		1h30	
Mathématiques	1h30		1h30		1h30	
Histoire et géographie	1h30		1h30		1h30	
Sciences physiques et chimie	1h30		1h30		1h30	
Total Domaines généraux	6h/sem soit 144h/an (24 sem)		6h/sem soit 144h/an (24 sem)		6h/sem soit 144h/an (24 sem)	
TOTAL Domaines généraux +Domaines professionnels (hors stage)	24h/sem soit 522h/an		24h/sem soit 522h/an		24h/sem soit 522h/an	
Stages	12 SEM soit 420h/an		6 SEM soit 210h/an		6 SEM soit 210h/an	
TOTAL GENERAL	942h/an		732h/an		732 h/an	

(1) rédaction et remise d'un dossier dans le cadre de l'épreuve EP2 « accompagnement éducatif de l'enfant » (15 pages maxi format A4 et 10 pages maximum d'annexes).

Règlement d'examen

	Unités	Coeff.	Forme	Durée
Unités professionnelles				
<u>Prise en charge de l'enfant à domicile</u> Compétences professionnelles liées à l'accueil et à la prise en charge de l'enfant dans le contexte du domicile privé, et savoirs associés en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ sciences médico-sociales ▪ biologie générale et appliquée ▪ nutrition –alimentation de l'enfant de 0 à 6ans ▪ Technologie : qualité de vie dans le logement et prévention des accidents domestiques 	EP1	4	Ecrit et pratique	2h15 ⁽⁴⁾
<u>Accompagnement éducatif de l'enfant</u> Compétences professionnelles liées à l'accueil et à la prise en charge de l'enfant dans une structure collective, et savoirs associés en : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Sciences médico-sociales ▪ Biologie générale et appliquée ▪ Technologie : environnement de l'enfant en collectivités ▪ Vie sociale et professionnelle ▪ Technique d'animation 	EP2	5 ⁽¹⁾	Oral et pratique (+écrit pour la VSP)	1h30 ⁽²⁾
<u>Technique de services à l'utilisateur</u> Compétences techniques relatives à la préparation et au service des collations et des repas, et savoirs associés en biologie et nutrition/alimentation. Compétences techniques d'entretien des locaux et des équipements, et savoirs associés en technologie.	EP3	4	Ecrit et pratique	2h30
Unités générales				
<u>Français, histoire et géographie</u> Compréhension de texte <ul style="list-style-type: none"> ▪ expression écrite et orale (maîtrise de la langue, organisation des informations et argumentation) ▪ présentation de deux dossiers en histoire et géographie (exposé + entretien 10mn) 	UG1	3	Ecrit et oral ⁽³⁾	2h15
<u>Mathématiques-sciences</u> <ul style="list-style-type: none"> ▪ mathématiques ▪ sciences-physiques ▪ chimie 	UG2	2	écrit	2h
<u>Education physique et sportive</u> (5)	UG3	1	ponctuel	ponctuel

Annexe III de l'arrêté du 25 février 2005 modifié par l'arrêté du 22 novembre 2007

- (1) dont coefficient 1 pour la vie sociale et professionnelle (VSP) et 4 pour l'oral
- (2) dont 0h30 pour l'oral et une heure pour la vie sociale et professionnelle
- (3) écrit pour le français et oral pour l'histoire –géographie
- (4) écrit 1h30 et 45mn maxi pour la pratique
- (5) les candidats individuels peuvent être dispensés d'EPS à leur demande.

M Modules de formation

MODULE SCIENCES MEDICO-SOCIALES

L'objectif de ce module est de permettre au futur diplômé de mieux connaître l'enfant et son environnement afin de répondre aux exigences des différentes situations qu'il devra appréhender plus tard dans un cadre professionnel.

Cet enseignement permettra ainsi :

- de connaître le développement de l'enfant tant dans sa dimension somatique, sensorielle, motrice, affective, sociale et intellectuelle.
- d'identifier les différentes maladies infantiles avec leurs signes et les mesures à prendre.
- d'acquérir une culture vis-à-vis des politiques familiales, des droits de l'enfant, et de la protection sanitaire et sociale
- de découvrir les diverses structures accueillantes et les personnels.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

L'ENFANT

Besoins de l'enfant et facteurs de développement

- Les facteurs de développement : facteurs génétiques, facteurs hormonaux, facteurs alimentaires
- Rythmes de vie de l'enfant
- Besoins affectif, de communication, de stimulation : rôle des parents, des professionnels de la petite enfance, de l'environnement
- Confort, salubrité, hygiène, sécurité
- Prévention des accidents de l'enfant

Différents aspects du développement

- Développement somatique : croissance staturale et pondérale
- Développement sensoriel : audition, gustation, olfaction, toucher, vision
- Développement moteur : posture, préhension, locomotion, latéralisation, contrôle des sphincters
- Développement affectif, social, intellectuel :
 - ~ Modes d'expression et de communication (expression du visage, sourire, pleurs, expression corporelle, langage, graphisme)
 - ~ Acquisition du schéma corporel et de la notion de temps et d'espace
 - ~ Développement intellectuel
 - ~ Comportement social de l'enfant : perception de la famille par l'enfant, relations avec la fratrie et pratiques éducatives

Troubles et maladies courants de l'enfant

- Troubles de la motricité, du langage, du sommeil, de l'alimentation (anorexie, boulimie), du contrôle des sphincters ; attitudes comportementales anormales, spasme du sanglot, tétanisation
- Maladies infectieuses
- Affections de la peau et des muqueuses : érythèmes, eczéma, impétigo, muguet
- Parasitoses : gale, pédiculose, oxyurose
- Troubles digestifs : vomissement, diarrhée, constipation
- Troubles de l'équilibre thermique, convulsions

Maladies chroniques et handicaps de l'enfant

- Maladies génétiques et congénitales, maladies allergiques, mort subite du nourrisson, différents types de handicap, comportements face à la maladie et au handicap

CADRE JURIDIQUE ET INSTITUTIONNEL DE L'ENFANT ET DE LA FAMILLE

Cadre juridique et institutionnel général : cadre politique et administratif de la France

- Repérage des structures et des services qui participent à la mise en place et au suivi de la politique en faveur des familles et des enfants
- Rôle de l'Etat et des collectivités territoriales

Statut juridique de l'enfant et de la famille

- Statuts du couple et structure de la famille
- Filiations légitime, naturelle, adoptive
- Autorité parentale
- Droits de l'enfant

Protection sanitaire et sociale de l'enfant (de 0 à 6 ans) et de la famille

- Protection sanitaire : protection maternelle et infantile (PMI), service de promotion de la santé en faveur des élèves, protection de l'enfant : examens médicaux, dépistages, vaccinations obligatoires et conseillées, actions en faveur des milieux de vie
- Protection sociale : système de protection sociale (sécurité sociale, aide sociale, mutualité...), prestations familiales, protection de l'enfant en danger, enfant privé de soutien familial, missions de l'aide sociale à l'enfance (ASE), enfant en danger, enfant maltraité, prise en charge de l'enfant handicapé

Modes d'accueil

- Etablissements d'accueil collectif : crèches collectives, crèches parentales, halte garderies, centre de loisirs sans hébergement, statuts des établissements et des services, statuts des personnels
- Ecole maternelle : organisation et fonctionnement, personnels : professeur des écoles, agents territoriaux, auxiliaires, agents de service
- Accueil individuel de l'enfant : assistante maternelle employée par des particuliers ou par des crèches, garde d'enfants employé au domicile des parents, environnement professionnel

LA COMMUNICATION APPLIQUEE AU SECTEUR PROFESSIONNEL

La communication

- Transmission des informations, formes de communication
- Communication interpersonnelle, communication dans un groupe
- Situations de communication : accueil, entretien téléphonique, travail en équipe

La discrétion professionnelle et le secret professionnel

MODULE BIOLOGIE GENERALE ET APPLIQUEE

L'objectif de cet enseignement est de permettre :

- les soins d'hygiène corporelle, le confort de l'enfant
- d'assurer la prévention et la sécurité de l'enfant

Dans cet objectif l'enseignement facilitera une meilleure connaissance de la peau, de ses éléments constitutifs, des soins d'hygiène et modes de protection. Le système nerveux sera également étudié et permettra de comprendre la distinction entre une activité réflexe et une activité volontaire. La connaissance des différents organes des sens sera mise en relation avec le développement de l'enfant. La problématique de l'hygiène sera étendue au système nerveux par une réflexion sur les rythmes de vie et de sommeil de l'enfant, les troubles du comportement. On s'attachera également à étudier l'organisation générale du squelette, les indices de croissance et le rôle des muscles dans les mouvements et les déplacements, la marche.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

Organisation générale du corps humain et fonctions

- Appareils, organes
- Fonctions de relation (motrices, sensorielles), de nutrition, d'excrétion.

La peau

- Structure, rôle
- Hygiène et protection de la peau

Les fonctions de relation

- Système nerveux : fonctions motrices et sensorielles
 - ~ organisation générale du système nerveux cérébro-spinal
 - ~ tissu nerveux : structure du nerf
 - ~ activité réflexe, activité volontaire ; réflexe inné ou conditionné
 - ~ activité sensorielle : audition, vision
 - ~ perception tactile
 - ~ gustation, odorat
- Hygiène du système nerveux
 - ~ rythmes et mode de vie de l'enfant
 - ~ sommeil de l'enfant
 - ~ troubles du comportement
- Système locomoteur et locomotion
 - ~ organisation générale de l'appareil locomoteur
 - ~ organisation générale du squelette et structure des os
 - ~ muscles
 - ~ articulations : type, structure
 - ~ étude de la marche
 - ~ croissance de l'appareil locomoteur, indices de croissance
 - ~ mesure de croissance, courbes staturale, pondérale.
- Hygiène de l'appareil locomoteur
 - ~ facteurs de croissance
 - ~ rachitisme
 - ~ déformations du squelette et ergonomie de l'enfant, de l'adulte en activité

Les besoins de l'enfant et facteurs de développement

- Les facteurs de développement, facteurs génétiques, hormonaux, alimentaires
- Rythmes de vie de l'enfant
- Besoins affectifs, de communication, de stimulation
- Rôle des parents, des professionnels de la petite enfance, de l'environnement
- Confort, salubrité, hygiène, sécurité
- Prévention des accidents de l'enfant

Différents aspects du développement

- Développement somatique, sensoriel, moteur, affectif, intellectuel, social
- Comportement social de l'enfant
- Pratiques éducatives

Troubles et maladies courants de l'enfant

- Troubles de la motricité, du langage, du sommeil et de l'alimentation
- Maladies infectieuses
- Affections de la peau et des muqueuses
- Troubles digestifs
- Troubles de l'équilibre thermiques

Maladies chroniques et handicaps de l'enfant

- Maladies congénitales et génétiques
- Maladies allergiques
- Mort subite du nourrisson
- Différents types de handicaps
- Comportements face à la maladie et au handicap

MODULE NUTRITION ET ALIMENTATION

Cet enseignement a pour objectif de fournir les informations nécessaires sur le fonctionnement biologique de l'enfant afin de répondre précisément à ses besoins vitaux et en l'occurrence nutritionnels. Ces connaissances seront essentielles en amont de la préparation et du service des collations et des repas.

Cet enseignement apportera des informations relatives :

- aux caractéristiques de l'appareil digestif du nourrisson et du jeune enfant,
- aux mécanismes de la digestion et de l'absorption
- aux principes d'une alimentation adaptée
- aux sources nutritionnelles des aliments
- à la prévention des contaminations alimentaires

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

Les fonctions de nutrition

- circulation sanguine et lymphatique
- digestion
- fonction d'échange et d'excrétion

Maintien de l'intégrité de l'organisme

- Origine des contaminations
 - ~ différentes flores : flores cutanées, flore aéroportée
 - ~ voies de pénétration dans l'organisme
- Pouvoir pathogène des micro organismes
 - ~ virulence
 - ~ toxines, mode d'action
- Résistance de l'organisme à l'infection microbienne
 - ~ immunité non spécifique
 - ~ immunité spécifique
- Secteurs à risque de contamination pour le jeune enfant
 - ~ lieux d'accueil, logements, espaces d'activité
 - ~ hygiène des locaux et des professionnels, mesures de prévention

Besoins nutritionnels de l'enfant et apports conseillés en nutriments

- Aspects qualitatifs et quantitatifs

Caractéristiques de l'appareil digestif du nourrisson et du jeune enfant

- Physiologie de la digestion et de l'absorption
- Principes d'une alimentation adaptée à l'évolution physiologique de l'enfant
- Hygiène de la digestion

Les sources nutritionnelles des aliments

- Classification nutritionnelle par groupes
- Principales propriétés des constituants alimentaires

L'alimentation de l'enfant de zéro à six ans

- Alimentation lactée
- Alimentation diversifiée

Les régimes alimentaires de l'enfant

- Allergies diverses, régimes

Education alimentaire de l'enfant

- Perception sensorielle des aliments
- Apprentissage des saveurs, des textures

Contaminations alimentaires

- Intoxication microbienne ou chimique
- Parasites alimentaires.

MODULE TECHNOLOGIES

Cet enseignement doit permettre au candidat de développer des capacités dans les domaines de :

- l'installation et la sécurisation des espaces de vie des enfants (jeu, repas, repos)
- l'aménagement des espaces d'activités collectives
- l'entretien des locaux et des équipements

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

Qualité de vie dans le logement et prévention des accidents domestiques

- Hygiène et confort du logement pour le bien-être de l'enfant
 - ~ qualité de l'air, confort thermique, aération, ventilation , confort acoustique et visuel
- Aménagements spécifiques du logement
 - ~ espaces de repos, de repas, de jeux, sanitaires
- Prévention des accidents domestiques chez l'enfant
 - ~ risques liés à l'alimentation en électricité, au gaz, à l'eau
 - ~ risques liés aux produits à usage familial, produits d'entretien, médicaments, déchets.

Environnement de l'enfant en collectivités

- Locaux , équipements et espaces
 - ~ organisation spatiale des locaux et circulation des personnes
 - ~ aménagement des espaces, fonctionnalité pour le repos, le repas, les jeux
 - ~ cadres de vie respectant l'intimité ou la socialisation
- Matériels, produits liés aux soins d'hygiène corporelle, au confort des enfants
 - ~ matériels d'hygiène, de confort, linge
 - ~ produits d'hygiène corporelle ou de soins courants
- Matériels et produits liés aux activités de jeux de loisirs
 - ~ jeux individuels et de groupes
 - ~ matériels d'animation, de loisirs (pâte à modeler, peintures...)
 - ~ livres, supports audio-visuels
- Organisation du travail
 - ~ analyse fonctionnelle d'une activité
 - ~ organisation dans le temps, l'espace, des activités.

Technologies de service à l'utilisateur

- Produits alimentaires
 - ~ étude technologique et commercialisation des produits alimentaires (type de distribution, mentions obligatoires , étiquetage, qualité et labels alimentaires)
 - ~ aliments pour le jeune enfant, réglementation spécifique
 - ~ conservation, qualité sanitaire (critères microbiologiques , absence d'additifs...)
 - ~ stockage des denrées, chaîne du froid
 - ~ paramètres à contrôler, refroidissement, maintien à température....
- Produits et matériels d'entretien utilisés en milieu familial et collectif
 - ~ produits de décontamination, de désinfection, de nettoyage
 - ~ produits de nettoyage, d'entretien des surfaces
 - ~ produits d'entretien du linge, de la vaisselle.
 - ~ matériels d'entretien des surfaces, du linge, de la vaisselle

MODULE FRANCAIS

Le programme de français répond à quatre finalités : la construction personnelle, l'intégration dans l'environnement social, l'intégration professionnelle et l'intégration civique.

Ces finalités visent en particulier à :

- aider les candidats au CAP à se construire ou pour certains à se reconstruire en favorisant une réflexion sur leur identité et leur devenir social, sur leur histoire personnelle.
- s'insérer dans le groupe des pairs, premier élément de référence il permet également la construction de soi.
- s'insérer dans l'univers professionnel. Le français donne aux élèves l'occasion de formaliser et d'échanger les expériences en recourant à l'étude de documents ou à la production de comptes rendus professionnels
- s'insérer dans la cité, le français permet en cela la construction de citoyens capables de se conduire en adultes responsables.

Le cours de français permet d'interroger la diversité des discours et des histoires personnelles.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

COMPETENCES :

- Savoir organiser sa pensée, savoir réfléchir
- Savoir lire, savoir écrire
- Savoir s'exprimer à l'oral et à l'écrit, savoir écouter
- Savoir puiser dans les productions littéraires et culturelles

SAVOIRS-FAIRE (être capable de)

- Se construire :
 - ~ raconter, se raconter, se présenter, justifier un choix, un avis, formuler une opinion personnelle.
 - ~ tirer une leçon, une morale, d'un récit.
- S'insérer dans le groupe
 - ~ écouter, dialoguer, répondre à des questions, pratiquer l'interview, rendre compte d'une lecture, exposer son opinion, résumer l'opinion d'autrui, reformuler et dépasser son opinion.
 - ~ rédiger des textes de natures différentes, poursuivre un dialogue, un récit. Inventer un récit.
- S'insérer dans la profession
 - ~ rendre compte d'une activité, d'une recherche, justifier un choix professionnel, participer à une réunion, tirer le bilan de sa période de formation en entreprise.
- S'insérer dans la Cité
 - ~ rendre compte d'un évènement d'actualité, participer à un débat d'opinion, analyser un débat contradictoire., faire une synthèse d'un débat.
 - ~ lire des textes fictionnels. Ecrire et lire un article de faits divers ou d'opinion, faire une lettre ouverte, une revue de presse, lire des images, une caricature...

NOTIONS GRAMMATICALES

- Cohérence du discours : coordination, juxtaposition et subordination, procédés de reprise, substituts, pronoms personnels, expression temporelle (antériorité, postériorité)...
- Cohérence grammaticale : Accords en genre et en nombre au sein du groupe nominal, sujets et groupe verbal....
- Cohérence lexicale : Champ lexical, expansion du nom, adjectifs, adverbes, registres de langue, connecteurs...
- Visée : dramatisation, distance ironique et humoristique, valorisation et dévalorisation....
- Lisibilité : Mise en page, ponctuation, prise en compte du lecteur...

ACTIVITES D'EXPRESSION ORALE

- Apprentissage de la voix en prenant la parole dans un débat, travailler l'élocution, enrichir son vocabulaire.
- Ecoute et prise en compte de la parole de l'autre, affirmation de soi dans le groupe., échange et action orale.
- S'exercer à lire à haute voix des textes.. Se présenter en vue d'une intégration dans le groupe, un entretien d'embauche.
- Prendre des notes dans une discussion et restituer le cours de l'échange, en reliant les propos à leurs auteurs.
- Prendre en compte le destinataire en fonction de l'effet à produire.

ACTIVITES D'EXPRESSION ECRITE

- Rédiger un texte fonctionnel, une notice d'information, un CV, un journal de bord.
- Rédiger un récit, un écrit fictionnel, un dialogue, une description, un portrait.
- Insertion d'un dialogue dans un récit.
- Rédiger un texte argumentatif, une lettre de motivation, un compte rendu, variation des arguments en fonction de destinataires différents.

MODULE MATHÉMATIQUES

La formation en mathématiques a pour objectif, dans le cadre du référentiel de certification, l'acquisition de connaissances de base (programme du collège) et le développement des capacités suivantes :

- formuler une question dans le champ où elle trouve naturellement sa place et analyser les informations qui sous-tendent cette question,
- argumenter avec précisions
- appliquer ces techniques avec rigueur en situation professionnelle,
- analyser la cohérence des résultats et en rendre compte par oral ou par écrit.

Les supports utilisés privilégieront ceux de la vie courante dans une perspective professionnelle. Ainsi cet enseignement fera l'objet d'un travail interdisciplinaire.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Éducation Nationale (décrets 2005 et 2007)

UNITES COMMUNES

1-calcul numérique

- fractions, nombres négatifs et positifs, racines carrées
- calcul mental

2-repérage

- lire un tableau numérique
- placer des points dans un plan rapporté à un repère orthogonal,
- exploiter des courbes tracées dans un plan rapporté à un repère orthogonal

3-proportionnalité

- identifier une situation de type linéaire
- exploiter une situation de proportionnalité issue du domaine professionnel

4- situation du premier degré

- traitement d'une équation du premier degré à une inconnue en situation professionnelle

5-statistiques descriptives

- lire et exploiter un tableau de données statistiques (enquête, pyramide des âges, etc...)
- réaliser une représentation graphique et l'exploiter
- effectuer des calculs statistiques avec la calculatrice

UNITES SPECIFIQUES

6- géométrie plane

- mettre en œuvre des notions essentielles en utilisant les instruments requis
- calculer les grandeurs attachées à ces objets

7- géométrie dans l'espace

- mettre en œuvre les notions essentielles pour l'identification des solides usuels
- calculer les grandeurs attachées à ces solides (aire, volume)

8- propriétés de Pythagore et de Thalès

- pratiquer des tracés géométriques (calcul d'un côté d'un triangle)
- analyser les configurations liées aux figures usuelles

9-relations trigonométriques dans le triangle rectangle

- analyse et pratiques de figures dans un contexte professionnel (mesures d'angles)

10- calculs commerciaux

- renforcer la maîtrise des pourcentages
- mise en application en contexte professionnel (coût, remise, taxe, taux, marge)

11-intérêts

- usage des méthodes mathématiques en contexte professionnel ou vie courante.
- (calcul d'un intérêt simple, taux annuel de placement)

MODULE SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIE

L'objectif de cet enseignement est de proposer dans le cadre d'une interdisciplinarité non pas une simple révision du programme du collège mais une formation motivante et concrète qui suscite des questions et propose des réponses sur des sujets de la vie courante et professionnelle.

Cette formation doit permettre une adaptation aux évolutions des métiers et ces domaines de connaissances doivent trouver justement une place dans une pédagogie de l'alternance. L'élève trouvera ainsi au travers de son activité professionnelle les multiples modèles scientifiques sous-jacents qui seront étudiés au préalable en classe.

L'enseignement des sciences physiques-chimie doit ainsi permettre à l'élève d'être capable :

- de pratiquer une démarche scientifique, c'est-à-dire observer, questionner, formuler une hypothèse, la valider,
- de comprendre qu'un effet peut avoir plusieurs causes,
- d'exprimer et d'exploiter les résultats d'une mesure ou d'une recherche à l'écrit ou à l'oral.
- de participer à la conception d'un protocole et à sa mise en œuvre.

Cet enseignement contribuera également à développer :

- le sens de l'observation, la curiosité
- l'esprit critique
- le respect de soi et des autres
- la responsabilité face à l'environnement.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

Sécurités : prévention des risques

- chimiques et électriques

Chimie 1: structure et propriété de la matière

- atomes, molécules, ions, changement d'état, concentration d'une solution

Chimie 2 :oxydoréduction

- phénomènes d'oxydoréduction

Chimie 3 : acidité, basicité, pH

- solution acide, neutre ou basique

Chimie 4 : chimie organique

- composés organiques

Chimie 5 : combustion de composés organiques

- Composés organiques

Mécanique 1 : cinématique

- mouvement d'un objet par référence à un autre objet
- vitesse moyenne, fréquence de rotation, mouvement accéléré, ralenti, uniforme

Mécanique 2 : équilibre d'un solide soumis à deux forces

- action mécanique, force, solide en équilibre soumis à deux forces,
- poids et masse d'un corps, masse volumique d'un corps

Mécanique 3 : moment d'un couple :

- moment d'une force par rapport à un axe de rotation
- couples de force,

Mécanique 4 : quelques grandeurs physiques

- Force, poids et masse d'un corps, densité d'un liquide

Mécanique 5 : pression

- force pressante

Electricité 1 : circuits électriques en courant continu

- schéma électrique, mesure d'intensité, loi d'Ohm, additivité des intensités et forces.

Electricité 2: courant alternatif

- tension continue et alternative , résistance, intensité, puissance

Thermique 1 : thermométrie

- température, dilatation linéique et volumique

Thermique 2 : propagation de la chaleur et isolation thermique

- convection et conduction

Thermique 3 : température et propagation de la chaleur

MODULE HISTOIRE ET GEOGRAPHIE

Ce programme a pour ambition de contribuer, au sein de l'enseignement général, à ouvrir l'intelligence des élèves en formation à une compréhension du monde d'aujourd'hui. Cet enseignement entend donner pouvoir à tous les éléments d'une culture commune qui leur permettront d'être autonomes dans leurs choix et leurs opinions et d'exercer une citoyenneté responsable.

L'enseignement de l'histoire géographique concourt à :

- consolider les grands repères historiques et spatiaux nécessaires à la compréhension des thèmes étudiés,
- mobiliser les connaissances et notions essentielles permettant de donner du monde actuel une vision globale et cohérente.
- renforcer les capacités d'analyse et de synthèse
- apprendre à rechercher et à traiter des informations en utilisant une documentation.
- proposer des démarches conduisant progressivement à l'autonomie
- développer, en collaboration avec les autres disciplines, des capacités d'expression orale et écrite.

PROGRAMME NON EXHAUSTIF suivant le référentiel de l'Education Nationale (décrets 2005 et 2007)

COMPETENCES

Les compétences suivantes sont à mettre en œuvre dans leur globalité :

- Identifier les informations nécessaires : la durée, l'espace, les acteurs, le contexte...
- Utiliser pour comprendre la situation : des connaissances, un vocabulaire historique et géographique, des outils...
- Construire un raisonnement argumenté pour expliquer : la situation, l'évolution, les enjeux...
- Rendre compte à l'oral et à l'écrit.

THEMES GENERAUX

Du mondial au local, les territoires contemporains

- Les espaces du quotidien et leur intégration à différentes échelles, un exemple de métropole mondiale.
- Etudes de notions : territoire, espace urbain, métropole, région, centre/périphérie.

Guerres et conflits contemporains

- Types de guerres et de conflits du XX^{ème} siècle, un conflit territorial ou identitaire actuel ou récent.
- Notions : guerre mondiale, guerre totale, guerre froide, génocide...

Inégalités et dépendances dans le monde d'aujourd'hui

- Pôles de puissance et espaces dépendants, inégalités et développement, l'exemple de la santé.
- Notions étudiées : mondialisation, Nord/Sud, inégalités, développement, interdépendance.

Culture mondiale et pluralité des cultures contemporaines

- La prédominance culturelle américaine. Identité culturelle et diversité linguistique.
- Notions étudiées : mondialisation, culture de masse, aire culturelle, identité culturelle.

La démocratie contemporaine en France et en Europe

- Démocratie et diversité des régimes politiques en Europe. Le droit de vote en France, conquête et exercice. Notions : Etat, démocratie, République, monarchie, constitution, le suffrage universel.

Les progrès contemporains des sciences et des techniques de la communication.

- L'évolution des métiers liée à la science et à la technique. L'accès à l'information et au savoir. Notions : organisation du travail, automatisation, tertiarisation, innovation.

L'homme et sa planète aujourd'hui

- Les sociétés face aux risques naturels et technologiques. La gestion d'une ressource : l'eau.
- Notions à étudier : Environnement, risque naturel, risque technologique, ressource.

STAGE EN MILIEU PROFESSIONNEL

D'une durée totale de 12 semaines, les stages en milieu professionnel effectués au cours des deux années qui précèdent l'examen ont pour objectifs :

- d'appréhender concrètement l'organisation des établissements et services de la petite enfance, leurs personnels et leurs usagers ;
- d'apprendre à travailler en situation réelle, en présence d'usagers, avec les ressources ou contraintes du milieu professionnel ;
- de mettre en œuvre ou d'acquérir, sous la responsabilité d'une personne qualifiée, tout ou partie des compétences définies dans le référentiel du diplôme.

La formation en milieu professionnel contribue à développer les capacités d'autonomie et de responsabilité du futur professionnel.

Une période d'au moins 3 semaines consécutives est indispensable

Vie pratique

LE LOGEMENT

Les offres de location fluctuent très vite, la meilleure solution est la recherche sur les sites appropriés sur le net : mon-logement-etudiant.fr ; adele.org ; blagnac.fr (rubrique logement)...

Le secrétariat de l'ISFP gère aussi une liste de logements proposés par les particuliers ou libérés par d'autres étudiants.

CRIJ, CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE MIDI-PYRENEES

17 Rue de Metz 31000 Toulouse - 05 61 21 20 20 / www.crij.org

Vous y trouverez des offres de location de logements de particulier à particulier, un fonds documentaire logement, un point CAF et une aide à l'accès au logement.

CROUS, CENTRE REGIONAL DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES ET SCOLAIRES

58 Rue du Taur 31070 Toulouse - 05 61 12 54 00 / www.crous-toulouse.com

Le CROUS gère les cités et résidences universitaires, vous y trouverez aussi des offres de particuliers et de colocations. La demande de logement se fait par le dossier social étudiant (DSE), constitution du DSE du 15 janvier au 30 avril qui précède la rentrée (revenus faibles, pas obligatoirement boursier).

CLLAJ, COMITE LOCAL POUR LE LOGEMENT AUTONOME DES JEUNES

23 rue Albanie Regourd 31000 Toulouse - 05 61 23 60 19 / www.cllaj31.org

Association d'aide à l'accès au logement autonome des jeunes en difficulté. Permanence au PIJ de Blagnac.

PIJ, POINT D'INFORMATION JEUNESSE

1 bis Rue des mimosas 31700 Blagnac - 05 61 71 01 55 / pj31.blagnac@crij.org

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h (fermeture à 17h le vendredi)

Ce service travaille en réseau avec le Centre Régional d'Information Jeunesse et dispose d'une banque de données mise à jour régulièrement concernant les chambres ou logements adaptés aux jeunes. Permanence du CLLAJ sur RV.

RESIDENCE « LES NYMPHEAS »

14, rue Maurice Utrillo 31700 Blagnac - 05 61 16 02 09

Ses 32 studios accueillent des jeunes de 16 à 25 ans de toute condition socioprofessionnelle. Equipé de la connexion Internet.



RESIDENCE « MARC CHAGALL »

10, rue Marc Chagall 31700 Blagnac - 05 61 71 79 19

Cette résidence équipée de 65 lits est gérée par le CROUS et la Cité Jardins.

Elle est réservée aux étudiants et aux jeunes actifs. Equipée de la connexion Internet.



FOYER DE JEUNES TRAVAILLEURS « LES SAPHIRS BLEUS »

8 avenue du Parc 31700 Blagnac - 05 62 12 27 00

Géré par la ville de Blagnac, il dispose de 30 chambres pour des jeunes de 16 à 30 ans (apprentis, salariés, étudiants ou demandeurs d'emploi)

LES AIDES AU LOGEMENT

Il existe deux types d'aide au logement : l'Aide Personnalisée au Logement (**APL**) et l'Allocation Logement à caractère social (**ALS**)

Le montant de ces allocations dépend de la situation familiale et des revenus du bénéficiaire. Elles ne sont pas cumulables.

Si vous êtes boursier et que vous bénéficiez pour la première fois d'une aide au logement, vous percevrez l'allocation d'installation étudiante (ALINE). Vous n'avez aucune démarche à faire.

CAF TOULOUSE

24 Rue Riquet 31046 Toulouse Cedex 9 - 0 820 25 31 10 / www.caf.fr

Formulaires de demande d'aide au logement en ligne et simulation de vos droits.

Antenne Blagnac

Maison de la solidarité, 7 Place Jeanne Hérisson 31700 Blagnac - 05 61 71 76 12

Permanence le mercredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

LOCA-PASS

Le Loca-Pass, autre aide au logement réservée aux étudiants boursiers et aux étudiants salariés du privé, vous propose deux aides :

L'avance Loca-Pass : prêt à 0% sans frais de dossier, l'avance correspond au montant de votre dépôt de garantie.

La garantie Loca-Pass : L'organisme se porte caution solidaire pour le règlement du loyer et des charges.

www.loca-pass.fr

LES REPAS

RESTAURANTS

De nombreux lieux de restauration se trouvent à proximité de l'ISFP. Ils assurent la restauration des personnels des nombreuses entreprises installées à Toulouse Blagnac (AIRBUS, AEROSPATIALE, AEROPORT INTERNATIONAL, ZONE AEROPORTUAIRE de Toulouse-Blagnac, LECLERC, CHR PURPAN, etc..). Tous les niveaux de prix et de qualité y sont représentés.

ISFP

L'ISFP possède sur chaque site un lieu équipé de micro-ondes, d'une machine à café et de distributeurs de boissons et confiseries. Les étudiants peuvent s'y réunir durant la journée et particulièrement lors des repas afin de consommer sur place leurs plats emportés.

CENTRE DE FORMATION DES APPRENTIS (CFA)- SECTION RESTAURATION HOTELLERIE

21 Avenue Georges Brassens 31700 Blagnac

A proximité de notre établissement du 265 route de Grenade à Blagnac, ce CFA propose à nos étudiants des repas à prix modestes.

RESTAURANT UNIVERSITAIRE DU CAMPUS IUT

5 rue Georges Sand 31700 Blagnac- 05 62 12 55 00

A proximité de notre établissement du 265, route de Grenade à Blagnac, ce restaurant de 170 places accueille nos étudiants (tickets restaurant universitaire).



LES ADMINISTRATIONS

HOTEL DE VILLE

Place Jean-Louis Puig 31706 Blagnac- 05 61 71 72 00 / www.mairie-blagnac.fr

Ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45.

Service de la carte blanche : 05 61 71 73 20 (8h30/12h00 et 13h30/18h00) / carteblanche@mairie-blagnac.fr

La carte blanche est un moyen de paiement et d'accès aux services municipaux blagnacais : restauration scolaire, centre de loisirs, piscine, patinoire et Odysseus.



CPAM

15 avenue des Pins 31700 Blagnac - 3646 / www.ameli.fr

Du Lundi au Vendredi : de 8h00 à 17h00.

UTAMS (UNITE TERRITORIALE D'ACTION MEDICO SOCIALE)

10, avenue du Parc 31700 Blagnac - 05 61 71 03 50

Ce centre assure la mise en œuvre des missions sociales et médico-sociales engagées par le Conseil Général.

MAISON DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

La maison de l'emploi et de l'insertion regroupe le Service emploi municipal, la mission locale et le PIJ.

1 bis Rue des mimosas 31700 Blagnac - 05 61 71 01 50

Ouverte du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 (fermeture à 17h00 le vendredi).

PIJ : 05 61 71 01 55 / pij31.blagnac@crij.org

Un lieu d'information pour tous les jeunes, doté d'un centre de documentation et d'une salle multimédia. Il offre également un accompagnement ciblé dans les différentes démarches de la vie quotidienne (logement, formation, jobs,...).

Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 (fermeture à 17h00 le vendredi).

Mission locale : 05 61 71 02 70

Accueil, information et orientation des jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi -



MAISON DE LA SOLIDARITE



La maison de la solidarité accueille, informe et propose un accompagnement personnalisé dans les démarches sociales. Elle propose un soutien individuel dans les démarches relatives aux difficultés financières, à la santé, au logement, au handicap, au RMI... ainsi que des animations collectives autour de la santé, du logement, de la consommation, du surendettement...

7, place Jeanne Hérisson 31700 Blagnac - 05 61 71 76 12

Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00.

CAF Antenne Blagnac :

Permanence le mercredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.

POLE EMPLOI

11, mail Louis Aragon 31700 Blagnac - N° spécial : 3949 / www.pole-emploi.fr

Ouvert du lundi au mercredi de 8h45 à 16h45, le jeudi de 8h45 à 12h30 et le vendredi de 8h45 à 16h00.

LES DIVERTISSEMENTS

CINEMAS

Méga CGR : 2 allée Emile Zola 31700 Blagnac (Centre commercial), 15 salles - 05 62 74 72 80 / www.cgrcinemas.fr/blagnac
Le Rex : 11 Rue Baquié Fonade 31700 Blagnac - 05 61 71 56 16

ODYSSUD, ESPACE CULTURE MULTIMEDIA

4 Avenue du Parc 31700 Blagnac - 05 61 71 75 15 / www.odyssud.com

Salles de spectacles : théâtre, danse, musique, cirque, humour et jeune public.

Billetterie : 05 61 71 75 10

Atelier multimédia (postes Mac et PC) - Accès gratuit.

Médiathèque : Une bibliothèque adulte et une bibliothèque jeunesse, journaux et magazines, CD et DVD, CD Rom.

Ludothèque : utilisation gratuite sur place, prêt pour les adhérents et animations ponctuelles.

Lieu d'exposition ; Auditorium ; Halte-garderie.



CONSERVATOIRE MUNICIPAL DE MUSIQUE ET DE DANSE

Place des arts 31700 Blagnac - 05 61 71 75 15

Cours de musique : formation musicale, chœur, cours d'instrument ; **Cours de danse** : modern-jazz, contemporain et classique.

ATELIERS D'ART ET DE THEATRE

2 Rue Croix blanche 31700 Blagnac - 05 61 71 76 65

Arts plastiques, bricol'art, terre, reliure, photo argentique et numérique, encadrement classique et créatif, patchwork, arts appliqués, théâtre... Inscriptions en septembre pour l'année scolaire

ASSOCIATIONS CULTURELLES

Aquariophilie, art, avions, cartophilie, cirque, échecs, figurines, langues, tchin-tchin, minéraux, musique-chant-chorale, philatélie, poésie, scrabble...

LES SPORTS

PISCINES

Piscine municipale - Complexe nautique des Ramiers

Ouverte été et hiver - 05 61 71 76 31. Tarifs réduits avec la Carte Blanche.

Bassin d'apprentissage : 05 61 71 76 31

Aquagym, natation initiation, activités aquatiques...



PATINOIRE

10 Avenue du Général De Gaulle 31700 Blagnac - 05 62 74 71 40 / www.patinoireblagnac.fr

Patinage sur glace, hockey, animations, soirées à thème. Tarifs réduits avec la Carte Blanche.

COMPLEXES SPORTIFS

Complexe sportif d'Andromède : Football, rugby, athlétisme, gymnase, boulodrome, bassin d'apprentissage, patinoire

Complexe sportif des Barradels : Football, gymnase, boulodrome, bassin d'apprentissage, patinoire

Complexe sportif du Grand Noble : Football, rugby, piste d'athlétisme, basket, handball, gymnase

Complexe sportif de Naudin : Boxe anglaise, gymnastique, tir à l'arc, arts martiaux, tennis de table, tir au pistolet à air comprimé, paddel, pelote basque, trinquet...

Complexe sportif des Ramiers : Stade, boulodrome, salle de billard, salle de musculation, salle polyvalente, Club House Basket, centre de dressage canin, piscine municipale

Complexe sportif du Ritouret : Basket, handball, football, terrain de rugby, gymnase, dojo, aire de fitness, tennis (courts extérieurs et intérieurs), lac de pêche

Base de sports des 15 sols : Fosses de ball-trap, piste 4x4, piste d'aéromodélisme, lacs de pêche, stands de tir

CENTRES PRIVÉS :

Amazonia : 17, rue Raymond Grimaud - 05 61 15 79 07 / www.amazonia.tm.fr/clubs.php?club=43

Anatogym : 1 Rue du Limousin - 05 61 71 56 00 / www.anatogym.com/

Biotonia : 117, route de Grenade - 05 61 30 12 52 / <http://blagnac-danse-biotonia.comyr.com>

Espace Arts martiaux : 94 Rue de Bordebasse - 05 61 71 24 87 / www.ambc.asso.fr

Euroforme : 82 Route de Grenade - 05 61 71 88 81 / www.euroforme.fr

Lady moving : 5, rue Georges Gay - 05 34 39 71 28 / <http://www.ladymoving.fr/383-club-fitness-toulouse-blagnac>

Movida : Impasse Emile Zola - 05 61 71 45 28 / www.movidaclub.fr/blagnac

Squash & Form : 94 Avenue de Cornebarrieu - 05 61 71 94 07 / www.squashetform.com

PARCS

A pied ou à vélo, Blagnac propose plusieurs lieux et circuits de balade : parc du Ritouret (Odysud), parc des Ramiers (berges de la Garonne), parc du Grand Noble, Ramier des 15 sols (l'île aux oiseaux).

LES TRANSPORTS

TRANSPORTS PAR MOYEN PERSONNEL

L'ISFP étant proche du périphérique toulousain, l'accès en automobile y est extrêmement aisé. Les places de stationnement sont à proximité de l'établissement.

TRANSPORTS EN COMMUN

DESSERTE URBAINE TISSEO

Tisséo - SMTC gère les transports publics de l'agglomération toulousaine. Allô Tisséo : 05 61 41 70 70 / www.tisseo.fr

Carte Pastel pour les étudiants (bus, métro, train), renseignements au 0 800 511 883



Le métro toulousain

Le Métro toulousain est composé de deux lignes A et B. La ligne A traverse Toulouse du Nord-est au Sud-ouest (Gramont / Basso Cambo) et la ligne B du Nord-est au Sud-est (Borderouge / Ramonville).

La ligne C est une ligne SNCF accessible avec un titre de transport urbain (Arènes / Colomiers).

Des parcs-relais (parkings) sont mis à disposition gratuitement dans les stations suivantes : Gramont, Argoulet, Jolimont, Arènes et Basso Cambo (ligne A) et Borderouge, La vache et Ramonville (ligne B).

La station Marengo SNCF est en correspondance avec le réseau ferroviaire TER, les grandes lignes SNCF et la gare routière pour les lignes de transport interurbain. A la station Arènes, le métro est en correspondance avec la Gare Saint-Cyprien - Arènes de la ligne C et avec le Tramway (T1).

Le tramway (T1)

La ligne E relie les communes de Toulouse Les Arènes, Blagnac et Beauzelle -Aéroconstellation (ISFP 58 : arrêt Guyenne-Berry - ISFP 265 : arrêt Grand Noble)



Le réseau de bus

Les bus du réseau urbain desservent 77 lignes urbaines. Blagnac est desservi par les lignes :

70 : Métro B Jeanne d'Arc - Sept Denier - Blagnac - Andromède Lycée - Aéroconstellation (ISFP 58 : arrêt Sœurs - ISFP 265 : arrêt Buxtehude)

17 : Mondonville - Cornebarrieu - Blagnac - Andromède Lycée

25 : Blagnac Emile Zola - Aéroport de Blagnac

30 : Fenouillet - Lespinasse - Gagnac - Seilh - Aéroconstellation - Andromède Lycée - Aéroport de Blagnac

66 : St Cyprien - Ancely - Aéroport de Blagnac

71 : Aussonne - Beauzelle - Aéroconstellation - Andromède Lycée

TAD 120 : Transport à la demande desservant les communes d'Aussonne, Beauzelle, Cornebarrieu, Mondonville et Seilh

Réservation au 0800 929 929 depuis un poste fixe ou au 05 34 25 33 75 depuis un portable de 6h30 à 22h30, au minimum 2h avant votre départ.

DESSERTE INTERURBAINE DU CONSEIL GENERAL

Conseil Général : 1, boulevard de la Marquette, Toulouse - 05 34 33 32 31 / <http://www.haute-garonne.fr/bus.asp>

Gare Routière : 68-70 Boulevard Pierre Sépard, Toulouse (Accès Métro Station Marengo) 05 61 61 67 67

Lignes desservant Blagnac :

62 : Toulouse Gare routière - Blagnac - Aussonne - Merville - Grenade - Launac - Larra

69 : Toulouse Gare routière - Blagnac - Cornebarrieu - Mondonville - Daux - Montaigut/Save - Lévignac

73 : Toulouse Gare routière - Blagnac - Cornebarrieu - Mondonville - Daux - Montaigut/Save - Cadours

88 : Toulouse Gare routière - Blagnac - Beauzelle - Seilh - Merville - Grenade



DESSERTE LOCALE



La Caouéquine : service de navettes gratuites ouvertes à tous dans le centre ville de Blagnac.

Il n'y a pas d'arrêt fixe, il suffit de lever la main à son passage où que vous soyez sur le circuit du véhicule, et celui-ci s'arrêtera.

Renseignements du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 - 05 61 71 75 90

TAD - Transport à la demande

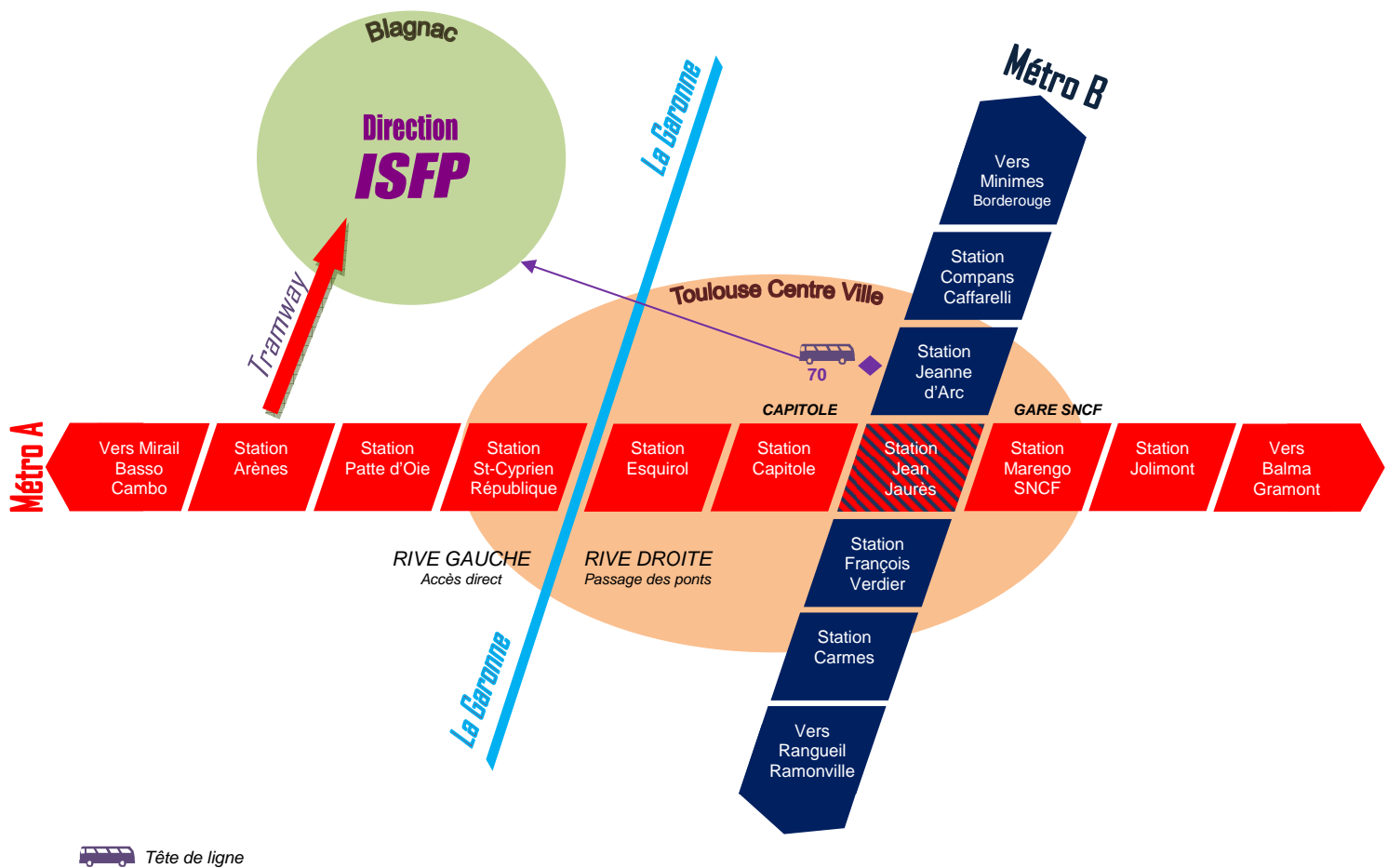
Le TAD est un service gratuit ouvert à tous les habitants des quartiers Layrac, Savoie et Les Prés, assurant des liaisons avec les arrêts Tisséo mais aussi le centre-ville de Blagnac, le centre commercial ou le cimetière Parc...

Renseignements : 05 61 71 75 90, réservations au 0 800 00 39 16 (numéro vert gratuit depuis un poste fixe).

MOYENS D'ACCÈS A L'ISFP

	Tramway	Ligne 70	Flux automobiles
Fréquence	toutes les 8 mn	toutes les 15 mn	<p><u>Matin et soir :</u> Flux général opposé au déplacement de nos étudiants : Accès très rapide</p> <p><i>Le flux de la circulation automobile s'opère en sens opposé du flux des étudiants en direction ou au départ de l'ISFP. Ainsi, nos étudiants croisent matin et soir les résidents excentrés de Toulouse (matin : entrée importante dans le centre de Toulouse et déplacement de nos étudiants résidant au centre vers la périphérie, vers l'ISFP ; soir : situation opposée) en bénéficiant donc d'une fluidité du trafic très appréciée.</i></p>
Liaison Métro	Ligne A - Arènes	Ligne B - Jeanne d'Arc	
Départ Toulouse	Arènes	Jeanne D'Arc	
Arrêts pour le 58	Guyenne-Berry	Sœurs	
Arrêts pour le 265	Grand Noble	Buxtehude	
Terminus Ligne	Aéroconstellation	Aéroconstellation	

PLAN METRO BUS TRAMWAY



INSTITUT SUPERIEUR DE FORMATION PROFESSIONNELLE



CPO

Centre de Préparation aux concours et d'Orientation

Enseignement	cpo@isfp.net
Professeur des écoles	Master 2
Sanitaire et social	
Moniteur éducateur	3 ^{ème}
Assistant de service social	BAC
Educateur spécialisé	BAC
Educateur de jeunes enfants	BAC
Infirmier	BAC

Centre de formation aux Carrières Educatives et Sociales

CAP Petite enfance	3 ^{ème}
BTS Diététique	BAC
BTS SP3S	BAC
BTS Economie Sociale Familiale	BAC
DE Conseiller Economie Sociale Familiale	BTS ESF

CCES

cces@isfp.net

www.isfp.net

ejc@isfp.net

Ecole de Journalisme et de Communication

EJC

Entrée en 1 ^{ère} année Formation Journaliste	BAC
Entrée en 2 ^{ème} année Formation Journaliste	BAC+2
Entrée en 1 ^{ère} année Formation Supérieure de Journaliste	BAC+3

Tél 05 61 71 60 43 - Fax 05 61 71 98 04